

REGLEMENT SPORTIF MOTOCROSS 2023

Update: 09/01/2023

01. Catégories et classes – Ages – Numérotation – couleurs des plaques numéros

65cc

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
65cc	de 8 jusqu'à 12 ans	A partir de 1	Bleu / chiffres Blanc

Juniors 85cc

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Juniors 85cc	de 11 jusqu'à 14 ans	A partir de 1	Blanc / chiffres Noir

Espoirs

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Espoirs 125	de 13 jusqu'à 18 ans	A partir de 1	Noir / chiffres Blanc

Débutants Open A / B / C

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Débutants Open A	de 15 jusqu'à 26 ans	A partir de 1	Blanc / chiffres Noir
Débutants Open B	de 26 jusqu'à 35 ans	A partir de 1	Vert / chiffres Blanc
Débutants Open C	de 35 jusqu'à 46 ans	A partir de 1	Vert / chiffres Blanc

Débutants Masters / Seniors

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Masters Open	À partir de 46 ans	A partir de 1	Vert / chiffres Blanc
Seniors Open	À partir de 35 ans	A partir de 1	Bleu / chiffres Blanc

Juniors 250 / 500

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Juniors 250	À partir de 14 ans	A partir de 1	Noir / chiffres Blanc
Juniors 500	À partir de 15 ans	A partir de 1	Noir / chiffres Blanc

Nationaux 250 / Nationaux 500

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Nationaux 250	À partir de 15 ans	À partir de 1	Rouge / chiffres Blanc
Nationaux 500	À partir de 15 ans	À partir de 1	Rouge / chiffres Blanc

Inters 250 / Inters 500

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Inters 250	À partir de 15 ans	À partir de 1	Jaune / chiffres Noir
Inters 500	À partir de 15 ans	À partir de 1	Jaune / chiffres Noir

Side-car

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Side-car	A partir de 15 ans	A partir de 1	Jaune / chiffres Noir

Quads

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Quads Open	A partir de 16 ans	A partir de 1	Jaune / chiffres Noir

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. La limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la classe en question. (Article 10 du Code Sportif FMB)

Sur base d'une demande écrite et motivée d'un coureur, le groupe de travail de Motocross peut déroger aux limites d'âge prévues.

02. Plaques-Numéros

Elles doivent respecter les conditions suivantes:

Elles doivent être de forme rectangulaire et fabriquées dans une matière rigide et solide, et doivent mesurer au minimum : 285 mm x 235 mm. Elles peuvent être légèrement incurvées (mais pas plus de 50 mm. par rapport à la surface plate) et ne doivent pas être pliées ou masquées.

02.02 Plaque-numéro à l'avant

Une plaque doit être apposée à l'avant et ne pas être inclinée de plus de 30° par rapport à la verticale. Des trous peuvent être perforés entre les numéros sur la plaque-numéro. Cependant, les numéros ne doivent en aucun cas être perforés.

02.03 Plaques-numéro de côté

Les plaques-numéros doivent être placées au-dessus d'une ligne horizontale tracée à travers l'axe de la roue arrière et le côté antérieur de la plaque doit se trouver à l'arrière d'une ligne verticale tracée à 200 mm. de l'arrière du repose-pied du conducteur. Elles doivent être fixées de manière à être clairement visibles, elles ne doivent pas être masquées par une partie du motorcycle ou par le conducteur lorsqu'il se trouve en position de conduite. Au lieu d'utiliser des plaques détachables, un espace ayant les mêmes dimensions peut être peint (en couleurs mates) ou fixé sur le châssis.

02.04 Chiffres sur la plaque numéro

Les chiffres doivent être lisibles et, comme le fond, doivent être peints en couleurs mates anti-reflets. Les dimensions minimum des chiffres doivent être :

hauteur : 140 mm
largeur de chaque chiffre: 70 mm
largeur des traits: 25 mm
espace entre deux chiffres: 15 mm

Le système anglais pour les chiffres doit être utilisé c'est-à-dire, une simple barre pour le "un" et un "sept" non-barré. Toute autre plaque-numéro ou marque sur un motorcycle pouvant prêter à confusion avec le numéro valable doit être enlevée avant le départ d'une compétition.

03. Numérotation

Numérotation conformément au tableau repris à l'article 1. Les coureurs en possession d'une licence Nationale AMPL délivrée par la FMWB/AMPL devront augmenter leur numéro de course de 100 en cas de participation à des épreuves du championnat de Belgique.

Les participants au Championnat du Monde ou Championnat d'Europe maintiennent leur numéro du mondial/Europe attribué par la FIM ; la FIM Europe ou le promoteur FIM sauf décidé différemment par le collège pour le chronométrage. Le numéro de course pour les licenciés 1 manifestation et licenciés étrangers est attribué par le Collège national pour le Chronométrage.

Les numéros de course de **2022** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au **15 février 2023**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence. Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de **2022**, il devra régler sa licence avant le **15 février 2023**. A partir du **16 février 2023** les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut alors qu'un licencié reçoive éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en **2022**.

Exception :vu les modifications dans les classes Débutants A, B, C et Seniors ces numéros de course ont été libérés.

Le port d'un dossard est facultatif. Si un coureur porte un dossard, celui-ci doit être fixé de façon telle qu'ils reste lisible pendant l'entièreté de la course. Il doit respecter les normes suivants:

- des numéros de couleurs contrastées par rapport à la couleur du fond.
- surface dans laquelle les numéros doivent être imprimés: minimum 25 x 25 cm.
- hauteur du chiffre: minimum 16 cm
- largeur du chiffre: minimum 9 cm
- largeur d'un trait: minimum 3 cm
- un espace d'au moins 5 cm dans lequel aucune publicité ne doit figurer peut être laissé libre autour des Numéros
- les dossards, s'ils sont en matière plastique, doivent être ajourés pour permettre une ventilation suffisante.

04. Schéma classique

A. Essais

L'horaire et la durée des essais sont repris dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.

Un coureur devra avoir effectué au moins 1 tour d'essai avant de pouvoir prendre part aux courses.

L'ordre des coureurs pour le départ du parc fermé est déterminé par tirage au sort.

B. Courses

L'horaire et la durée des courses sont repris dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.

Maximum : 48 coureurs au départ (Side-cars & Quads Open : 30): 48 meilleurs temps, si 2 groupes pour les essais, les 24 meilleurs temps de chaque groupe.

Maximum 15 side-cars sur une ligne.

S'il y aura dans une catégorie plus de 48 coureurs, les coureurs du classement scratch établi après les essais, pourront participer, hors classement / championnat, aux courses d'une autre catégorie suivant la décision du Directeur de course.

L'organisateur peut prévoir, de façon facultative, un tour de reconnaissance si cette procédure a été prévue dans le règlement particulier. Le directeur de course peut prévoir n tour de reconnaissance si entre les essais/courses des modifications ont été apportées au circuit.

Schéma de courses Belgian Masters of Motocross: voir annexe 1

L'organisateur peut prévoir, de façon facultative, une 3^{ème} manche à son programme sans points pour le CB mais avec un barème des prix séparé si cette manche a été prévu au moins deux mois d'avance dans le règlement particulier approuvé par le directeur de course. Ceci n'est pas d'application pour les épreuves Belgian Masters.

De préférence, une pause de minimum 5 minutes entre chaque manche, en tenant compte de la durée d'un tour. Des courses de consolation peuvent être ajoutées. (minimum 2 courses de 15 min + 1 tour).

L'organisateur est obligé de prévoir une pause de midi de minimum 30 minutes.

Le Directeur de course peut, en accord avec l'organisateur, modifier l'horaire des courses si cela s'avère nécessaire. Il pourra éventuellement regrouper des classes mais un classement séparé doit être établi et les pilotes ont droit à leurs barèmes des prix correspondants.

Le coureur devra se présenter 10 minutes avant le départ de sa manche au parc fermé. Les coureurs qui se présenteront en retard pourront se rendre vers la grille de départ en dernier lieu.

Si dans une catégorie il y a plus de 64 pilotes présents ils seront divisés en 2 groupes pour les entraînements. La composition de ces groupes sera faite sur base de la décision du directeur de course. Pour les classes Side-car et quads un maximum de 40 participants est autorisé par groupe d'entraînement.

Pour les épreuves du type Belgian Masters, le classement intermédiaire du Championnat de Belgique de l'année en cours sera pris en compte si plus de 48 coureurs se sont inscrites pour une catégorie spécifique.

Le directeur de course peut ajouter des coureurs non qualifiés dans une autre catégorie ou prévoir deux courses de consolation.

Les organisateurs auront le choix libre de prévoir soit toutes, soit une sélection des catégories au programme des épreuves suivant le Règlement Particulier de l'épreuve

Le directeur de course peut obliger des coureurs en possession d'une licence 1 manifestation, d'une licence émise par une autre fédération de motocross avec laquelle la FMB (FMWB/ MOTORSPORT VLAANDEREN) a conclu un accord de collaboration ou d'une licence annuelle délivrée par une fédération reconnue par la FIM/ FIM Europe de participer aux épreuves dans une autre catégorie que celle dans laquelle il a participé aux essais.

05. Catégorie des licenciés

Solos : 65cc, **Junior 85cc, Espoirs 125, Débutants Open A, Débutants Open B, Débutants Open C, Débutants Masters Open, Débutants Seniors Open**, Juniors 250, Juniors 500, Nationaux 250, Nationaux 500, Inters 250 et Inters 500. Choix libre pour le demandeur d'une première licence. (moyennant le respect des limites d'âge) Les membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross, ont la possibilité de refuser des demandes de licence pour n'importe quelle catégorie et d'obliger le demandeur de souscrire une licence dans une catégorie inférieure ou supérieure.

Side-cars & Quads Open : Open

06. Changement de catégorie

A. Au début de la saison:

- Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par les membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross.
- Vers catégorie inférieure: avis des membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross.

B. Pendant la saison:

- Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par les membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross.
- Vers catégorie inférieure: avis des membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross.

C. Promotion Obligatoire:

- le champion du Championnat de Belgique de l'année précédente des catégories Juniors et nationaux seront obligés de participer dans une catégorie supérieure l'année suivante. Aucune promotion obligatoire en Espoirs sauf si un coureur a obtenu le titre de Champion de Belgique à deux reprises.

D. Changement de classe

Pour toutes les catégories, maximum 2 fois par an vers du 500 au 250 ou inversement, avec l'accord des membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross, moyennant demande écrite au moins 7 jours avant l'épreuve.

07. Cylindrée par catégorie

Les cylindrées admises par catégorie sont stipulés à l'article 1.01 du règlement technique Motocross.

08. Choix de machine

Tout à fait libre pour autant que la moto ou les deux motos utilisées aient été contrôlées par le Collège Technique National (CTN) à condition de respecter la cylindrée de la classe en question.

Un maximum de deux machines est autorisé. Les coureurs ont la possibilité de changer de machine entre les courses.

09. Ordre de départ

Classement selon les essais chronométrés. En cas des entraînements en 2 groupes, l'ordre de départ pour les courses sera déterminée comme suit : premier coureur groupe A, premier coureur groupe B, deuxième coureur groupe A, deuxième coureur B, etc

10. Classements

10.a. Par manche les points seront attribués comme suit: 25 au 1er, 22 au 2ème, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Le vainqueur de l'épreuve (classement général) sera le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points indépendamment du nombre de manches auxquelles il aura participé.

En cas d'ex aequo le résultat de la dernière manche sera déterminant.

Un pilote qui prend le départ d'une épreuve sera toujours repris dans le résultat de l'épreuve/course concernée. Un pilote qui n'aura pas effectué au moins 2/3 des tours du vainqueur (arrondi au nombre entier inférieur) ou qui ne franchira pas la ligne d'arrivée dans les 5 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, sera repris sur la feuille des résultats comme pilote « Not classified » « Not classified » = Pas de points et/ou barème prix

10.b. Pour toutes les épreuves, les classements suivants seront établis:

- par manche
- par manche et par catégorie
- classement final général par catégorie.

11. Les Championnats de Belgique

11.1.1. Titres

Titres de Champion de Belgique

65cc PR*	Junior 85cc	Espoirs 125	
Juniors 250	Juniors 500	Nation. 250	Nation. 500
Inters 250	Inters 500	Side-cars	Quads Open
Belgian Masters 250	Belgian Masters 500		

*** 65cc PR: Seuls les licenciés avec une machine à 'Petites Roues' (roue arrière max 12 pouces, roue avant max 14 pouces) seront comptabilisés pour le classement du championnat de Belgique.**

Les titres "Champion de Belgique", seront attribués si au moins 5 pilotes sont classés à la fin du championnat, sinon, ce seront des titres de "Meilleur coureur" ou "Meilleur Side-car", pour autant que 3 épreuves se soient déroulées.

11.1.2. Calendrier des Championnats de Belgique

Toutes les épreuves inscrites au calendrier FMB sous la dénomination 'Championnat de Belgique' seront pris en compte pour le Championnat de Belgique. L'organisateur Motocross FMB a la possibilité de décider que certaines classes ne compteront pas pour le Championnat de Belgique. Ceci devra être mentionné dans l'info épreuve publiée sur le site web FMB. Les classes 65cc, **Junior 85cc** et **Espoirs 125cc** ne seront pas pris en considération pour le Championnat de Belgique lorsque des épreuves comptant pour le Championnat d'Europe EMX65cc, EMX 85cc et EMX 125cc sont organisées à la même date

Dans le cadre des autres types d'épreuves (ex. CE/CM/...) certaines catégories pourront être prises en compte pour le Championnat de Belgique.

Uniquement les épreuves du type Belgian Masters-compteront pour le Championnat de Belgique Belgian Masters 250cc en Belgian Masters 500cc.

11.1.3 Une épreuve et une catégorie pourra compter pour le Championnat de Belgique (toutes catégories) pour autant qu'elle ait été inscrite et publiée au calendrier de la Commission Sportive au moins 2 mois avant la date de l'organisation et avant le 30 juin de chaque année conformément à la procédure prévue à l'article 6.2 du Code Sportif FMB.

11.1.4 Participants au Championnat de Belgique

Afin de pouvoir marquer des points pour le Championnat de Belgique les coureurs devront être en possession d'une des licence annuelles suivantes :

- Licence annuelle Nationale délivrée par Motorsport Vlaanderen
- Licence annuelle Nationale AMPL délivrée par la FMWB
- Licence annuelle Europe Open délivrée par Motorsport Vlaanderen ou la FMWB
- Licence Nationale, Européenne, Internationale, FIM ou FIM Europe accompagnée d'une autorisation de départ délivrée par une fédération affiliée à la FIM

11.1.5. Le classement final du Championnat

Attribution des points par manche: 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1

En cas d'ex aequo, à la fin d'un Championnat, les pilotes seront départagés par la majorité des meilleures places. Si l'ex aequo subsiste, la meilleure place de la dernière manche comptant pour le Championnat en question sera décisive, si l'ex aequo subsiste encore la meilleure place de l'avant dernière manche déterminera le vainqueur final et ainsi de suite.

11.1.6 Maillot national

Le champion de chaque catégorie aura la possibilité de rouler l'année suivante avec le maillot national. Une bande tricolore doit être visiblement apportée au maillot suivant le modèle fixé par la FMB.

12. Non-licenciés FMB

Les licenciés 1 manifestation, les pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération avec laquelle la FMB, la FMWB ou Motorsport Vlaanderen ont conclu un accord de collaboration seront reprises aux classements des épreuves mais n'obtiendront pas des points pour le Championnat de Belgique et n'auront pas droit au prix. L'attribution des points du Championnat de Belgique ainsi que le paiement des prix des licenciés annuelles seront accordés en fonction de leur position dans le résultat de chaque manche (sans suppression des licenciés 1 manifestation / pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération)

Licenciés 1 manifestation

- Inscription auprès du responsable administratif désigné par la Fédération Affiliée moyennant la souscription de la licence 1 manifestation.
- Numéro de course attribué par l'organisateur.

13. Epreuves internationales

Sans objet.

14. Généralités

14.1 Inscriptions

Les clubs organisateurs auront le libre choix pour déterminer le droit d'inscription et la procédure d'inscription.

La procédure d'inscription et le droit d'inscription doivent être repris dans le Règlement Particulier.

Les organisateurs ont la possibilité de prévoir l'inscription gratuite pour les catégories 65cc et jeunes.

Pour les épreuves du Belgian Masters les coureurs de toutes catégories devront s'inscrire en avance.

14.2 Tours d'essai

Les essais dans l'enceinte du parc des coureurs sont interdits et la mise des machines au parc fermé doit se faire moteur arrêté (si le règlement particulier le prévoit); les sanctions adéquates seront prises en cas d'infraction. Les essais devront obligatoirement se faire sur les pistes prévues sur place à cet effet utilisant l'équipement repris à l'article 13.4.

14.3 Zone d'attente avant le départ

Les machines doivent être placées moteur arrêté dans la zone d'attente et ne peuvent démarrer qu'après le signal de la direction de course.

14.4 Vêtements

Le Collège Technique National (CTN) vérifiera si l'équipement (vêtements, dossards, disques, numéros de casque) est en ordre.

Le conducteur et le passager doivent porter des pantalons et des gants en matière résistante. Les coureurs doivent porter des bottes en cuir ou une matière équivalente allant jusqu'aux genoux. Afin d'éviter les éraflures, en cas d'accident, les bras des conducteurs et des passagers doivent être entièrement couverts d'un vêtement de protection en matière appropriée.

14.5 Niveau sonore des motocycles

Le niveau sonore ainsi que les méthodes de contrôle lors des essais/courses sont fixés au règlement FIM. Le coureur dont le motocycle dépasse la limite de bruit pendant ou après la séance d'essai / course sera sanctionné avec 5 places de pénalités dans le classement de la séance d'essai / course concernée.

Suite aux diverses constatations effectuées par le Collège Technique National (CTN), toute machine non conforme et toute fraude ou tentative de fraude technique entraînera l'interdiction de départ.

Des contrôles du bruit peuvent avoir lieu à tout moment. Le directeur de course, s'il le juge nécessaire, décide en accord avec le Collège Technique National si un pilote doit subir un contrôle de bruit. Un pilote peut, s'il le souhaite, faire tester sa propre machine au niveau du bruit.

Le directeur de course peut, sur base des contrôles du bruit effectués par le collège technique de la FMB lors des essais et/ou courses, obliger un coureur à quitter la séance d'essai/course sur présentation du drapeau noir.

14.6 Tapis environnemental

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire. La sanction suivante est prévue: exclusion de l'épreuve. Le délégué environnement FMB aura la compétence pour juger le bon état du tapis environnement. Il pourra, le cas échéant, obliger le coureur à présenter un autre tapis environnement en bon état.

L'utilisation des systèmes 'Tear-off' est interdite. La sanction suivante est prévue : exclusion de l'épreuve.

14.7 Transpondeurs

Les licenciés FMWB/VMBB pourront acheter un transpondeur auprès de la firme mylaps (www.mylaps.com). Ils devront communiquer le numéro du transpondeur au secrétariat de leur Fédération Affiliée (VMBB ou FMWB). Un coureur devra rouler avec un transpondeur enregistré avec sa licence. Les licenciés à la journée seront obligés de le louer auprès de la FMB.

Durant les entraînements / courses où le chronométrage se fait au moyen de transpondeurs, les participants sont obligés de faire usage d'un transpondeur agréé par la FMB. Les pilotes sont responsables du chargement et du bon fonctionnement de leur transpondeur. Il leur est conseillé de monter le transpondeur à l'avant de la machine. Un transpondeur qui ne fonctionne pas bien a pour conséquence le non enregistrement des temps et des places et a donc des répercussions sur le classement. Afin de garantir un bon enregistrement des temps pendant les courses et/ou essais, il est interdit de s'arrêter 20 mètres avant et 20 mètres après la ligne d'arrivée ou de se trouver avec le transpondeur dans les environs de la structure de chronométrage FMB.

Malgré l'utilisation des transpondeurs, les plaques numéros ainsi que les dossards doivent être conformes au règlement.

14.8 Couper le parcours

Il est interdit de couper le parcours. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours entraînera l'exclusion des essais qualificatifs et de la course en question. Si nécessaire, des sanctions supplémentaires pourraient suivre. Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.

14.9 Aide extérieure

Tout conducteur immobilisé ou en difficulté est tenu de dégager immédiatement la piste. Dans ce cas, il est autorisé à accepter l'aide extérieure d'un officiel (commissaire de piste). Le verbe "dégager" signifie enlever la machine de la piste et non une éventuelle remise en marche pour continuer la course. Toute communication devra exclusivement se faire auprès du directeur de course. Toute aide extérieure sur le parcours et dans la zone de départ pendant les essais qualificatifs et/ou chronométrés et la (les)/manche(s) est interdite, sauf si elle est apportée par un officiel dans le but d'assurer la sécurité.

La sanction pour violation de cette règle est l'exclusion. Seuls les coureurs et leurs mécaniciens seront autorisés dans le parc fermé. Seuls les coureurs seront autorisés derrière la grille de départ. Uniquement les coureurs sont autorisés derrière la grille de départ. Une zone doit être réservée, au bord de la piste, pour les réparations. Dans cette zone déterminée les mécaniciens pourront effectuer les réparations ou réglages des machines pendant les courses. Le ravitaillement dans la zone des mécaniciens doit être effectué moteur arrêté.

14.10 Assurance licenciés

Les licenciés sont couverts pour leurs risques personnels en fonction de la combinaison d'assurance choisie lors de la demande de licence. Ils sont couverts également en responsabilité civile au cours d'une participation aux manifestations F.M.B (FMWB/Motorsport Vlaanderen). Les licenciés auront également la possibilité de souscrire une couverture supplémentaire 'Responsabilité civile' pour les entraînements en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Cette couverture est d'office comprise dans la licence annuelle Motocross délivrée par la FMWB.

14.11 Licences annuelles FMB

Les Fédération Affiliés (Motorsport Vlaanderen et FMWB) devront mettre à disposition de la FMB la liste de leurs licenciés annuelles avant l'épreuve,. Les coureurs ne figurant pas sur cette liste, ne pourront que participer sous la couverture d'une licence 1 manifestation délivrée sur place.

14.12 Jury

Lors d'épreuves Nationales et Internationales un Jury peut être formé qui se réunira pour autant que les circonstances le rendent nécessaire.

La tâche particulière de ce Jury sera celle d'un tribunal de première instance destiné aux incidents qui prennent place pendant la manifestation.

Le Jury est convoqué par le Directeur de course.

Composition :

Président: Directeur de Course Secrétaire: Secrétaire de l'organisation

Membres avec droit de vote : 2 adjoints de la direction de course et 1 représentant de l'organisation.

Lors de chaque réunion, des membres d'autres collèges peuvent être invités à titre consultatif.

Le Président du Jury (directeur de course) ne peut prendre part aux votes éventuels. Le secrétaire n'a jamais droit de vote. Il est chargé de la rédaction du procès-verbal qu'il remettra au directeur de course, après approbation des membres. Le directeur de course transmettra ce procès-verbal à la C.S.N. avec son propre rapport. Le rapport de la séance du jury doit mentionner tous les points traités et en particulier tous les renseignements nécessaires afférents aux décisions prises concernant les réclamations, et doit si nécessaire donner un rapport circonstancié des accidents.

14.13 Responsabilité pilote

Le titulaire d'une licence est responsable des agissements de son entourage ; s'entend comme entourage : les mécaniciens, signaleurs, supporteurs et toute personne accompagnante, dans le cadre de sa participation à une manifestation.

14.14 Procédure de départ

L'ordre de départ des pilotes sur la grille de départ sera déterminé par leurs temps aux essais ou, si ceux-ci ne sont pas prévus, par tirage au sort. Cet ordre de départ sera identique pour toutes les manches de l'épreuve.

Le coureur devra se présenter 10 minutes avant le départ de sa manche au parc fermé. Les coureurs qui se présenteront en retard pourront se rendre vers la grille de départ en dernier lieu. Seuls les pilotes et leur machine pourront se trouver au départ.

Les coureurs ne pourront se positionner sur la deuxième ligne que si la première ligne est complètement rempli. Un départ collectif avec moteur en marche sera effectué. Le starter brandira un drapeau vert, moment à partir duquel les coureurs sont sous son contrôle et jusqu'à ce que tous les coureurs soient sur la ligne de départ, le starter brandit un panneau indiquant "15 secondes" pendant 15 secondes. A la fin des 15 secondes, il brandit un panneau indiquant "5 secondes" et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" ait été montré. Ces durées pourront également être indiquées à l'aide d'un panneau électronique.

En cas de problèmes mécaniques, le coureur doit attendre à l'aide extérieur jusqu'à la descente de la grille de départ.

Apporter des modifications avant la grille de départ est interdite (ex. égaliser).

Les coureurs, les officiels et les photographes sont les seules personnes autorisées dans la zone située derrière la grille de départ. Les coureurs sont autorisés à tracer des sillons dans cette zone à condition qu'aucun outil ne soit utilisé et qu'aucune aide extérieure ne soit apportée.

14.15 Participation aux épreuves du Championnat du Monde et Championnat d'Europe

Les licenciés FMWB/Motorsport Vlaanderen qui veulent figurer participer aux épreuves du Championnat d'Europe et/du monde doivent joindre le montant de la licence Europe Open à leur candidature. Les candidats pour le CM ou le CE doivent personnellement envoyer leur candidature, par voie e-mail, à la FMB.

Les coureurs sélectionnés pour participer à une épreuve du CM ou CE et qui sont absents sans en informer à temps et par écrit (le lundi (15 heures) qui précède le week-end de l'épreuve) la FMB et l'organisateur ou qui ne donnent pas une raison acceptable pour leur absence seront pénalisés d'une amende de la FIM EUROPE (CE) ou de la FIM (CM).

14.16 Barèmes des prix (voir annexe 2)

Les barèmes des prix sont fixés dans l'annexe 2 pour TOUTES les épreuves du Championnat de Belgique. Les prix seront soit payés sur place soit dans le mois suivant l'épreuve par virement bancaire effectué par l'organisateur. La procédure appliquée doit être reprise dans le Règlement Particulier.

Les licenciés 1 manifestation, les pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération avec laquelle la FMB, la FMWB ou Motorsport Vlaanderen ont conclu un accord de collaboration n'auront pas droit au prix. Le paiement des prix des licenciés annuels seront payés en fonction de leur position dans le résultat de chaque manche (sans suppression des licenciés 1 manifestation / pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération)

En cas de paiement sur place, tout prix non retiré sera retourné à l'organisateur. Le paiement des prix doit commencer 1 heure après la fin de la deuxième manche. Le lieu du paiement ainsi que l'heure de la fin des paiements devront être reprises dans le Règlement Particulier. Le Directeur de course est responsable à veiller au paiement correct des coureurs.

14.17 Accord de collaboration avec des autres fédérations de motocross: reconnaissance mutuelle des licences

En **2023** la FMB a via ses fédérations affiliées (Motorsport Vlaanderen et FMWB) conclu un accord de collaboration avec les fédérations suivantes :

- F.A.M. Vlaanderen (VJMO/MCLB et VMCF)
- Fédération Promo Cross National Amateur (FPCNA)

Grâce à cet accord de collaboration tous les licenciés de motocross FMB (FMWB et Motorsport Vlaanderen) auront la possibilité de participer avec leur licence de motocross FMB aux épreuves organisées par les fédérations précitées.

S'il n'y a pas d'épreuve reprise au calendrier de la FMB, le licencié FMB peut y participer sur présentation de sa licence FMB. En cas d'épreuves coïncidentes une autorisation doit être demandée à la FMB.

Les licenciés des fédérations précitées pourront participer avec la licence de leur fédération aux épreuves inscrites au calendrier FMB (attention: FPCNA seules les licences de couleur blanche sont valables). En cas d'épreuves coïncidentes ils devront obtenir l'autorisation de leur fédération. Ils payeront le même droit d'inscription que les licenciés FMB.

Le barème prix et les points du championnat sont uniquement réservés aux licenciés de la fédération organisatrice.

15. Signification des drapeaux

Drapeau rouge, agité	Arrêt obligatoire pour tout le monde
Drapeau noir	Arrêt pour le coureur en question
Drapeau jaune, fixe	Danger, conduisez lentement
Drapeau jaune, agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser et de sauter
Drapeau blanc avec croix rouge	Du personnel médical présent sur la piste, Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser et de sauter
Drapeau bleu, agité	Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour
Drapeau vert	Piste libre pour le départ de la course
Drapeau à damier noir et blanc	Fin de la course

Les drapeaux doivent être scrupuleusement respectés sous peine de la sanction suivante : 10 places de pénalités dans le classement de la séance d'essai / course concernée.

Sanctions en cas de non respect des signaux

Si le Directeur de course constate par lui-même ou par un de ses adjoints une infraction grave au respect de la signalisation, ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste, il appliquera la sanction suivante aux pilotes fautifs : 10 places de pénalités dans le classement de la séance d'essai / course concernée.

16. Arrêt d'une course/manche

Le Directeur de Course a le droit, de sa propre initiative, d'arrêter prématurément une course, d'annuler une partie ou toute la manifestation, pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.

Si une course est arrêtée à n'importe quel moment pendant les "X premières minutes" (la moitié du temps de course), elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné le plus vite possible. Le changement de motorcycle est autorisé. Si une course est arrêtée après que "les X premières minutes" (la moitié du temps de course) se soient écoulées, la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant le drapeau rouge. Le(s) coureur(s) que le Directeur de Course jugera responsable(s) pour le drapeau rouge sera (seront) placé(s) derrière les coureurs ayant complété un nombre de tours égal ou supérieur.

A l'exception d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course plus d'une fois, elle sera déclarée nulle et non-avenue.

17. Démontage

17.1.01. S'il le juge nécessaire et sans qu'aucune indemnité ne soit due au pilote ou au propriétaire de quelque chef que ce soit, le Directeur de Course peut toujours faire démonter un moteur ou un organe quelconque pour vérifier sa conformité.

Cette disposition s'applique même en cas de non réclamation.

Pas de possibilité de recours.

17.1.02. Si un motorcycle fait l'objet d'une réclamation ou d'un contrôle technique, il doit être mis, par le pilote, à disposition des contrôleurs techniques immédiatement après la course. Le pilote ou son mécanicien devra, sur base des instructions des contrôleurs techniques, débiter les démontages demandés par ces derniers le plus rapidement possible et, en tout cas au plus tard endéans les 2 heures qui suivent la fin de la course. Toute infraction à ces prescriptions équivaut à une reconnaissance de non conformité.

17.1.03. Lors d'un contrôle technique de conformité, après course, les constatations de non-conformité effectuées par un délégué technique doivent faire l'objet d'un procès-verbal de constatation contradictoire signé par le Directeur de course, le délégué technique et le ou les pilotes concernés.

18. Réclamations – Appel

La procédure pour le traitement des réclamations et les demandes d'appel est prévue dans le Code Disciplinaire de la FMB.

19. Référence: règlement FIM

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront traités selon l'esprit et la lettre du Code Sportif de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM).

Annexes au « REGLEMENT MX 2023 »:
--

Annexe 1: **Motocross Belgian Masters**

Annexe 2: **Barèmes des prix épreuves Championnat de Belgique**

Annexe 1 Motocross Belgian Masters

Cette annexe sera publiée séparément sur le site web de la FMB si un Championnat de Belgique Belgian Masters est prévu.

Annexe 2 – Barème des prix

Cette annexe sera publiée séparément sur le site web de la FMB